

# SEANCE DU 23 JUILLET 2020

## PROCES-VERBAL

### SEANCE N°3

L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à 17 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 17 juillet 2020 .

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 75 Procurations : 6

#### Étaient présents :

Mme BODIN Marie-Pierre (suppléante de M. ARHANT Guirec), Mme BARBIER Françoise , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , M. BOURIOT François , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , Mme COADIC Marie-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. COLIN Guillaume , Mme CORVISIER Bernadette , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , M. GARZUEL Alain , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , Mme LE DILAVREC Nathalie (suppléante de M. HOUZET Olivier), M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , Mme LE BOULANGER Danielle (suppléante de M. LE BRAS Jean-François), M. FRAVAL Philippe (suppléant de M. LE CREURER Eric), M. LE GALL Jean-François , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUEMENER Michel , Mme GALLAIS Marie-Yvonne (suppléante de M. LE ROI Christian), M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MAHE Loïc , M. MAINAGE Jacques , M. MARTIN Xavier , M. MEHEUST Christian , M. MERRER Louis , M. NEDELLEC Yves , M. NICOLAS Gildas , Mme NICOLAS Sonya , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M. PARANTHOEN Henri , M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , M. PILOT René , M. PONCHON François , M. POUGNARD Xavier , Mme PRIGENT Brigitte , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SALIOU Jean-François , M. SEUREAU Cédric , M. STEPHAN Alain , M. STEUNOU Philippe , M. TERRIEN Pierre , M. THEBAULT Christophe , Mme TURPIN Sylvie

#### Procurations :

Mme BRIDET Catherine à M. BETOULE Christophe, M. CORNEC Gaël à M. LE JEUNE Joël, Mme HUE Carine à M. SEUREAU Cédric, Mme KERRAIN Tréfina à M. LATIMIER Hervé, M. KERVAON Patrice à M. LE BIHAN Paul, Mme PIRIOU Karine à M. MAHE Loïc

#### Étaient absents excusés :

Mme AURIAC Cécile, M. DROUMAGUET Jean, Mme PONTAILLER Catherine, M. ROGARD Didier

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. COCADIN Romuald, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### Assistaient

Monsieur Jean-Jacques MONFORT  
Madame Claudie GUEGAN  
Madame Julie BALLU  
Monsieur Yannick LE KERNEAU  
Monsieur Hervé GAUTHIER  
Madame Morgane SALAÜN  
Madame Sylvia DUVAL

Directeur général des services  
Directrice générale adjointe  
Directrice générale adjointe  
Directeur général des services informatiques  
Directeur des politiques territoriales et contractuelles  
Directrice des affaires générales  
Responsable du service des assemblées

\*\*\*\*

Le quorum étant atteint,  
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

**Monsieur le président** informe le Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises conformément à la délégation du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020. En conséquence, le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

N° d'ordre	DATE	SERVICE	REFERENT ADMINISTRATIF	OBJET
<b>2020</b>				
20-497	08/07/2020	Finances	M SANZ	Prolongation nomination Alison HEMEURY-régisseur-régie recettes Aquarium marin Trégastel jusqu'au 10/01/2021
20-498	09/07/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°2 au bail commercial - AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES
20-499	09/07/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°1 au bail soumis au code civil - Association VIV'LES LANGUES
20-500	10/06/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété concernant TOUDIC Jérémy
20-501	11/06/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame et Monsieur LESCOPE
20-502	12/06/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à COCHINARD Michel
20-503	12/06/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE TOULLEC Christiane
20-504	12/06/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LEIX Josiane
20-505	12/06/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE FUSTEC Mathieu
20-506	15/06/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Xavier et Micheline FEVRE
20-507	17/06/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur PRAT Noël
20-508	18/06/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur Guillaume BONNET
20-509	01/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur PRAT Noël - Annule et remplace le N°20/158 du 17/06/20
20-510	06/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Mesdames Emmanuelle HUTEAU et Camille AUBRET

20-511	07/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame LE GAC Béatrice et Monsieur LE MUZIC Michel
20-512	07/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur BERTHOU Romain
20-513	10/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur Patrice QUISTINIC et Madame Perrine VILLEDIEU
20-514	16/07/2020	Economie	L.Marchais	Bail soumis au code civil - Société APRILE
20-515	16/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 - Marché 17077 - Travaux du patrimoine de LTC - Lot 10 : Revêtement de sol
20-516	16/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 - Marché 17076 - Travaux du patrimoine de LTC - Lot 9 : Peinture

→ Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président.

\*\*\*\*

**Ordre du jour du Conseil Communautaire**

<b>LISTE DES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>5</b>
1 - Détermination du nombre de Vice-Présidentes et de Vice-Présidents.....	5
2 - Composition du Bureau Exécutif.....	6
3 - Election des Vice-Président(e)s et membres permanents du Bureau Exécutif.....	8
4 - Délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif.....	10
5 - Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents, des autres membres du Bureau Exécutif, des Conseillers spécialisés et des Conseillers Communautaires.....	15
6 - Remboursement des frais kilométriques aux Conseillers Communautaires et aux Conseillers Municipaux.....	17
7 - Mise en place de la Conférence des Maires.....	18
8 - Mise en place et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).....	20
9 - Mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).....	22
10 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.....	24
11 - Elections des membres de la Commission de Concessions.....	26

## Liste des questions à l'ordre du jour

### **1 - Détermination du nombre de Vice-Présidentes et de Vice-Présidents**

**Rapporteur : Joël LE JEUNE**

- VU** La Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-7, L 5211-2 et L 5211-10 ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 Octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 Décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents à 2 ;

**CONSIDERANT** Que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents (à noter que la limite des 15 vice-présidents est atteinte avec les 85 conseillers communautaires titulaires). L'organe délibérant peut également, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 2ème et 3ème alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE DE :**

**CREER** 13 nouveaux postes de Vice-Président(e)s portant à 15 le nombre total de Vice-Président(e)s.

## 2 - Composition du Bureau Exécutif

***Rapporteur : Joël LE JEUNE***

- VU** la Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 Octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 Décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-10 qui précise notamment que « le *Bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres* » ;
- VU** Les délibérations du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 et du 23 juillet 2020 portant création de 15 postes de Vice-Présidents ;

***Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion, fait remarquer que ce chiffre est supérieur au mandat précédent. Elle demande également à connaître le nombre de conseillers délégués proposés.***

***Monsieur Joël LE JEUNE, Président, précise les éléments relatifs à la composition : les conseillers délégués sont élus par le Conseil Communautaire parmi lesquels il y aura les PDG de la Société d'Economie Mixte Lannion-Trégor (SEM), et de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA). Il ajoute que les Conseillers Spécialisés sont désignés par arrêté du Président pour différentes missions. Il souligne que ce travail est en cours et sera finalisé en même temps que le découpage des commissions thématiques.***

***Monsieur Hervé DELISLE, Conseiller communautaire de Langoat, demande si les Conseillers Délégués siègent au Bureau Exécutif.***

***Monsieur Joël LE JEUNE, Président, répond par l'affirmative et précise que les Conseillers Spécialisés peuvent être conviés à certains Bureaux en fonction du sujet traité.***

***Monsieur Yves NEDELLEC, Conseiller Communautaire de Lannion, demande si la parité a été recherchée pour composer ce Bureau.***

***Monsieur Joël LE JEUNE, Président, indique que la proposition qui va être faite va dans ce sens.***

*Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion, rappelle qu'il s'agit d'une élection et que pour l'instant rien n'est fait.*

*Monsieur Joël LE JEUNE, Président, fait remarquer que sur des propositions électorales il ne peut y avoir de garantie de maintien de la parité.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE DE :**

**FIXER** la composition du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté, comme suit :

- Le Président de LTC
- Les **15** Vice-Présidentes et Vice-Présidents de LTC
- Les **10** autres membres permanents (ayant voix délibérative)

**PRECISER** que la composition sera consignée dans le Pacte de Gouvernance et dans le règlement intérieur de Lannion-Trégor Communauté.

➤ **Catherine PONTAILLER donne procuration à Erven LEON**

➤ **Arrivées de Cécile AURIAC et Didier ROGARD**

*En préambule du vote, Monsieur Joël LE JEUNE, Président, souhaite préciser qu'il a rencontré Cédric SEUREAU et Annie BRAS-DENIS pour composer ensemble une liste de candidats prêts à travailler ensemble sur le présent mandat. Il indique également qu'avant chaque vote il donnera le nom du candidat proposé, en sachant que tout conseiller communautaire peut être candidat. Il ajoute que cette liste a été travaillée pour respecter la parité, les sensibilités et pour couvrir l'ensemble du territoire.*

### 3 - Election des Vice-Président(e)s et membres permanents du Bureau Exécutif

**Rapporteur : Joël LE JEUNE**

- VU** la Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-7, L 5211-2 et L 5211-10 ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 Octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 Décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** Les délibérations du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 et du 23 juillet 2020 portant création de 15 postes de Vice-Présidents ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire, en date du 23 juillet 2020, portant composition du Bureau Exécutif ;

**CONSIDERANT** Que conformément aux articles L 5211-2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Vice-Présidentes, les Vice-Présidents et autres membres permanents du bureau sont élus, poste par poste, au scrutin secret uninominal à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**CONSIDERANT** L'appel à candidatures ;

***Monsieur Alain GARZUEL, Conseiller Communautaire du Vieux-Marché, souhaiterait que les candidats se présentent à l'Assemblée en donnant leur nom, commune et tendance politique.***

***Monsieur Joël LE JEUNE, Président, fait savoir que le nom et la commune peuvent être donnés mais pas plus, cela est interdit.***

***Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion, trouve dommage de ne pas avoir la liste au complet avant le vote.***

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président,** propose de présenter les candidats au fur et à mesure.

**Monsieur Michel EVEN, Conseiller Communautaire de Prat,** souhaite connaître les attributions de chaque Vice-Président.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président,** indique que Monsieur Frédéric LE MOULLEC sera en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de l'animation territoriale et Monsieur Guirec ARHANT aura en charge l'habitat, la culture et le patrimoine. Il précise aussi que ces attributions seront officielles quand il aura signé un arrêté de délégation de fonctions aux Vice-Présidents.

**Monsieur Michel EVEN, Conseiller Communautaire de Prat,** demande qui est du côté de Cédric SEUREAU et qui est de celui de Joël LE JEUNE.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président,** répond qu'ils sont ensemble pour l'avenir et que les candidatures proposées l'ont été conjointement. Il souligne que l'objectif de tous est de faire réussir le Trégor. Il ajoute que cela n'empêche qu'un groupe politique soit créé.

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

#### DECIDE DE :

**PROCEDER** à l'élection des **13 Vice-Présidentes et Vice-Présidents et des 10 autres membres permanents du bureau** (poste par poste, au scrutin uninominal à trois tours, à bulletin secret et à la majorité absolue).

**SIGNER** le procès-verbal d'élection des Vice-Présidentes, des Vice-Présidents et des autres membres permanents du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté.



**Lannion-Trégor**  
COMMUNAUTÉ  
Lannuon-Treger Kumuniezh

## Procès-verbal d'élection des membres permanents du Bureau de Lannion-Trégor Communauté (Vice-Présidents et autres membres permanents) (vote par voie électronique)

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.  
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 72 titulaires – 5 suppléants – 7 procurations

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, à dix-sept heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Joël LE JEUNE, Président, le 17 juillet 2020, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-9, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des Vice-Présidents et autres membres permanents du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté.

- VU** les articles L 2122-7-1, L 5211-2, et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire, en date du 23 juillet 2020, portant détermination du nombre de Vice-Présidents de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire, en date du 23 juillet 2020, portant composition du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire, en date du 23 juillet 2020, portant élection des Vice-Présidents et membres permanents du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté ;

**Conseil Communautaire du 23 juillet 2020**

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER		X	
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION		X	
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION		X	
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC	X		
DANGUY-DES- DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	HERVE	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT			X
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROQUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA- SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY- PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION		X	
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES- GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION		X	
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		

<b>LE BRAS</b>	Jean-François	TREGROM		X	
<b>LE CREURER</b>	Eric	COATASCORN		X	
<b>LE GALL</b>	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS	X		
<b>LE HOUEYOU</b>	Gilbert	TREDARZEC	X		
<b>LE JEUNE</b>	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU	X		
<b>LE MEN</b>	Françoise	LANNION	X		
<b>LE MOULLEC</b>	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER	X		
<b>LE QUÉMÉNER</b>	Michel	TREZENY	X		
<b>LE ROI</b>	Christian	MINIHY-TREGUIER		X	
<b>LE ROLLAND</b>	Yves	COATREVEN	X		
<b>LEON</b>	Erven	PERROS-GUIREC	X		
<b>L'HEREEC</b>	Patrick	PLOUNERIN	X		
<b>LOGNONE</b>	Jamila	LANMODEZ	X		
<b>MAHÉ</b>	Loïc	PLEUBIAN	X		
<b>MAINAGE</b>	Jacques	TREBEURDEN	X		
<b>MARTIN</b>	Xavier	TREGASTEL	X		
<b>MEHEUST</b>	Christian	LANNION	X		
<b>MERRER</b>	Louis	BERHET	X		
<b>NEDELLEC</b>	Yves	LANNION	X		
<b>NICOLAS</b>	Sonya	LANNION	X		
<b>NICOLAS</b>	Gildas	PLOUBEZRE	X		
<b>NIHOUARN</b>	Françoise	PLEUMEUR- BODOU	X		
<b>OFFRET</b>	Maurice	CAVAN	X		
<b>PARANTHOËN</b>	Henri	LEZARDRIEUX	X		
<b>PHILIPPE</b>	Joël	TONQUEDEC	X		
<b>PIEDALLU</b>	Anne- Françoise	PLOUGRESCANT	X		
<b>PILOT</b>	René	TREDUDER	X		
<b>PIRIOU</b>	Karine	KERBORS		X	
<b>PONCHON</b>	François	SAINT-MICHEL-EN- GREVE	X		
<b>PONTAILLER</b>	Catherine	PERROS-GUIREC		X	
<b>POUGNARD</b>	Xavier	PENVENAN	X		
<b>PRIGENT</b>	François	LANVELLEC	X		
<b>PRIGENT</b>	Brigitte	PLESTIN-LES- GREVES	X		
<b>PRUD'HOMM</b>	Denise	PENVENAN	X		
<b>QUENIAT</b>	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
<b>QUILIN</b>	Gérard	PLOUNEVEZ- MOEDEC	X		
<b>RANNOU</b>	Laurent	QUEMPERVEN	X		
<b>ROBERT</b>	Eric	LANNION	X		
<b>ROBIN</b>	Jacques	ROSPEZ	X		
<b>ROGARD</b>	Didier	PLEUDANIEL	X		
<b>ROUSSELOT</b>	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		

<b>SALIOU</b>	Jean-François	LANMERIN	X		
<b>SEUREAU</b>	Cédric	LANNION	X		
<b>STEPHAN</b>	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
<b>STEUNOU</b>	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC	X		
<b>TERRIEN</b>	Pierre	PLEUMEUR-BODOU	X		
<b>THEBAULT</b>	Christophe	CAMLEZ	X		
<b>TURPIN</b>	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

### Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
BODIN	Marie-Pierre	TREGUIER	<b>ARHANT Guirec</b>
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	<b>HOUZET Olivier</b>
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	<b>LE BRAS Jean-François</b>
FRAVAL	Philippe	COATASCORN	<b>LE CREURER Eric</b>
GALLAIS	Marie-Yvonne	MINIHY-TREGUIER	<b>LE ROI Christian</b>

### Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
BRIDET Catherine	BETOULÉ Christophe
CORNEC Gaël	LE JEUNE Joël
HUE Carine	SEUREAU Cédric
KERRAIN Trefina	LATIMIER Hervé
KERVAON Patrice	LE BIHAN Paul
PIRIOU Karine	MAHÉ Loïc
PONTAILLER Catherine	LÉON Erven

## ELECTION des Vice-Présidents et membres permanents du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté

Le Président sollicite les candidatures pour l'élection des 13 Vice-Présidents et des 10 membres permanents du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération en date du 23 juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres permanents du Bureau Exécutif :

FONCTION	NOMS DES CANDIDATS				
3 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)	Erven LEON	Pierrick ROUSSELOT			
4 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)	Paul LE BIHAN				
5 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)	Carine HUE	Xavier MARTIN			
6 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)	Gervais EGAULT	Xavier MARTIN			
7 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)	Cédric SEUREAU	Xavier MARTIN			
8 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)	André COENT	Xavier MARTIN			
9 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)	Denise PRUD'HOMM	Xavier MARTIN	Anne-Françoise PIEDALLU		
10 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)	Bénédicte BOIRON	Anne-Françoise PIEDALLU			
11 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)	François BOURIOT	Xavier MARTIN			

12 <sup>ème</sup> Président(e)	Vice-	<b>Loïc MAHÉ</b>	<b>Xavier MARTIN</b>			
13 <sup>ème</sup> Président(e)	Vice-	<b>Christian JEFFROY</b>	<b>Xavier MARTIN</b>			
14 <sup>ème</sup> Président(e)	Vice-	<b>Annie BRAS-DENIS</b>	<b>Xavier MARTIN</b>	<b>Anne-Françoise PIEDALLU</b>		
15 <sup>ème</sup> Vice-Président(e)		<b>Jacques ROBIN</b>	<b>Xavier MARTIN</b>	<b>Anne-Françoise PIEDALLU</b>		
16 <sup>ème</sup> membre permanent		<b>Hervé GUÉLOU</b>	<b>Xavier MARTIN</b>			
17 <sup>ème</sup> membre permanent		<b>Maurice OFFRET</b>	<b>Xavier MARTIN</b>	<b>Brigitte GOURHANT</b>	<b>Philippe STEUNOU</b>	
18 <sup>ème</sup> membre permanent		<b>Eric LE CREURER</b>	<b>Xavier MARTIN</b>	<b>Philippe STEUNOU</b>	<b>Michel EVEN</b>	
19 <sup>ème</sup> membre permanent		<b>François PONCHON</b>	<b>Xavier MARTIN</b>	<b>Yves NEDELEC</b>		
20 <sup>ème</sup> membre permanent		<b>Gérard QUILIN</b>	<b>Xavier MARTIN</b>	<b>Patrick L'HEREEC</b>	<b>Brigitte GOURHANT</b>	<b>Françoise LE MEN</b>
21 <sup>ème</sup> membre permanent		<b>François PRIGENT</b>	<b>Xavier MARTIN</b>			
22 <sup>ème</sup> membre permanent		<b>Cécile AURIAC</b>	<b>Xavier MARTIN</b>			
23 <sup>ème</sup> membre permanent		<b>Pierre HUONNIC</b>	<b>Xavier MARTIN</b>			
24 <sup>ème</sup> membre permanent		<b>Françoise NIHOARN</b>	<b>Xavier MARTIN</b>	<b>Brigitte GOURHANT</b>	<b>Olivier HOUZET</b>	
25 <sup>ème</sup> membre permanent		<b>Guillaume COLIN</b>	<b>Yves NEDELLEC</b>	<b>Xavier MARTIN</b>		

Communauté de communes

Séance du 23 juillet 2020

1 rue Monges

Assemblée : Séance - 23/07/2020

## Election du 3ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote :	23/07/2020 - 16h37	Mode de scrutin :	Secret
Votants :	84	Abstentions :	2
Voix totales :	84	Blancs :	7
Voix exprimées :	75	Non votés :	0
Majorité absolue :	38		

---

LEON Erven	58 voix	Élu(e)
ROUSSELOT Pierrick	15 voix	Non élu(e)
BRAS-DENIS Annie	1 voix	Non élu(e)
SEUREAU Cédric	1 voix	Non élu(e)

## Election du 4ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote :	23/07/2020 - 16h41	Mode de scrutin :	Secret
Votants :	84	Abstentions :	8
Voix totales :	84	Blancs :	16
Voix exprimées :	60	Non votés :	0
Majorité absolue :	31		

---

LE BIHAN Paul	54 voix	Élu(e)
BOURIOT François	2 voix	Non élu(e)
BRAS-DENIS Annie	1 voix	Non élu(e)
LE BRAS Jean-François	1 voix	Non élu(e)
LE MEN Françoise	1 voix	Non élu(e)
OFFRET Maurice	1 voix	Non élu(e)

## Election du 5ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote :	23/07/2020 - 16h43	Mode de scrutin :	Secret
Votants :	84	Abstentions :	7 dont 4 Non votés Blancs : 3
Voix totales :	84	Non votés :	4
Voix exprimées :	74		
Majorité absolue :	38		

---

HUE Carine	42 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	29 voix	Non élu(e)
BRAS-DENIS Annie	1 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)
NIHOUARN Françoise	1 voix	Non élu(e)

## Election du 6ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote :	23/07/2020 - 16h48	Mode de scrutin :	Secret
Votants :	84	Abstentions :	3
Voix totales :	84	Blancs :	11
Voix exprimées :	70	Non votés :	0
Majorité absolue :	36		

EGAULT Gervais	57 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	10 voix	Non élu(e)
BRAS-DENIS Annie	1 voix	Non élu(e)
EVEN Michel	1 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)

#### Election du 7ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote:	23/07/2020-16h50	Mode des scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 2	dont 1 Non votés
Voix totales : 84	Blancs : 4	
Voix exprimées : 78	Non votés : 1	
Majorité absolue : 40		

SEUREAU Cédric	53 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	23 voix	Non élu(e)
BARBIER Françoise	1 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)

#### Election du 8ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote:	23/07/2020-16h52	Mode des scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 1	
Voix totales : 84	Blancs : 12	
Voix exprimées : 71	Non votés : 0	
Majorité absolue : 36		

COENT André	48 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	16 voix	Non élu(e)
LE MEN Françoise	2 voix	Non élu(e)
L'HEREEC Patrick	2 voix	Non élu(e)
BETOULE Christophe	1 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)
SEUREAU Cédric	1 voix	Non élu(e)

#### Election du 9ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote:	23/07/2020-16h54	Mode des scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 2	
Voix totales : 84	Blancs : 6	
Voix exprimées : 76	Non votés : 0	
Majorité absolue : 39		

PRUD'HOMIM Denise	50 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	10 voix	Non élu(e)
PIEDALLU Anne-Françoise	10 voix	Non élu(e)
L'HEREEC Patrick	2 voix	Non élu(e)
BOURIOT François	1 voix	Non élu(e)
DELISLE Herve	1 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)
ROGARD Didier	1 voix	Non élu(e)

#### Election du 10ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote:	23/07/2020-16h57	Mode des scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 1	
Voix totales : 84	Blancs : 8	
Voix exprimées : 75	Non votés : 0	

Majorité absolue : 38

BOIRON Bénédicte	53 voix	Élu(e)
PIEDALLU Anne-Françoise	16 voix	Non élu(e)
BRAS-DENIS Annie	2 voix	Non élu(e)
HOUSSAIS Pierre	2 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)
HUONNIC Pierre	1 voix	Non élu(e)

#### Election du 11ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote : 23/07/2020 - 16h59  
Votants : 84  
Voix totales : 84  
Voix exprimées : 68  
Majorité absolue : 35

Mode de scrutin : Secret  
Abstentions : 2 dont 1 Non votés  
Blancs : 14  
Non votés : 1

BOURIOT François	47 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	19 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)
LE MEN Françoise	1 voix	Non élu(e)

#### Election du 12ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote :  
Votants : 84  
Voix totales : 84  
Voix exprimées : 70  
Majorité absolue : 36

23/07/2020-17h02 Mode de scrutin: Secret  
Abstentions : 3  
Blancs : 11  
Non votés : 0

MAHÉ Loïc	52 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	12 voix	Non élu(e)
BRAS-DENIS Annie	1 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)
LE MEN Françoise	1 voix	Non élu(e)
PARANTHOËN Henri	1 voix	Non élu(e)
PIEDALLU Anne-Françoise	1 voix	Non élu(e)
PIOLOT René	1 voix	Non élu(e)

#### Election du 13ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote :  
Votants : 84  
Voix totales : 84  
Voix exprimées : 72  
Majorité absolue : 37

23/07/2020-17h04 Mode de scrutin: Secret  
Abstentions : 2  
Blancs : 10  
Non votés : 0

JEFFROY Christian	54 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	13 voix	Non élu(e)
BRAS-DENIS Annie	1 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)
KERGOAT Yann	1 voix	Non élu(e)
LE CREURER Eric	1 voix	Non élu(e)
LE MEN Françoise	1 voix	Non élu(e)

#### Election du 14ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote : 23/07/2020 - 17h06  
Votants : 84

Mode de scrutin : Secret  
Abstentions : 3 dont 1 Non votés

Voix totales :	84	Blancs :	5
Voix exprimées :	76	Non votés :	1
Majorité absolue :	39		

BRAS-DENIS Annie	49 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	14 voix	Non élu(e)
PIEDALLU Anne-Françoise	10 voix	Non élu(e)
BRIDET Catherine	1 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)
LE CREURER Eric	1 voix	Non élu(e)

#### Election du 15ème Vice Président - 1er Tour

Date du vote:	23/07/2020-17h09	Mode de scrutin: Secret
Votants :	84	Abstentions : 3
Voix totales :	84	Blancs : 11
Voix exprimées :	70	Non votés : 0
Majorité absolue :	36	

ROBIN Jacques	44 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	11 voix	Non élu(e)
PIEDALLU Anne-Françoise	10 voix	Non élu(e)
GUELOU Hervé	1 voix	Non élu(e)
KERGOAT Yann	1 voix	Non élu(e)
LE MEN Françoise	1 voix	Non élu(e)
MEHEUST Christian	1 voix	Non élu(e)
NEDELLEC Yves	1 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 1er Tour

Date du vote :	23/07/2020 - 17h12	Mode de scrutin : Secret
Votants :	84	Abstentions : 4 dont 1 Non votés
Voix totales :	84	Blancs : 10
Voix exprimées :	70	Non votés : 1
Majorité absolue :	36	

GUELOU Hervé	62 voix	Élu(e)
GOURHANT Brigitte	3 voix	Non élu(e)
MARTIN Xavier	3 voix	Non élu(e)
L'HEREEC Patrick	2 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 1er Tour

Date du vote:	23/07/2020-17h14	Mode de scrutin: Secret
Votants :	84	Abstentions : 2 dont 2 Non votés
Voix totales :	84	Blancs : 3
Voix exprimées :	79	Non votés : 2
Majorité absolue :	40	

OFFRET Maurice	39 voix	Pas de majorité
GOURHANT Brigitte	23 voix	Non élu(e)
STEUNOU Philippe	8 voix	Non élu(e)
MARTIN Xavier	6 voix	Non élu(e)
L'HEREEC Patrick	2 voix	Non élu(e)
CORNEC Gaël	1 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 2ème Tour

Date du vote :	23/07/2020 - 17h17	Mode de scrutin : Secret
----------------	--------------------	--------------------------

Votants : 84	Abstentions : 2	dont 1 Non votés
Voix totales : 84	Blancs : 4	
Voix exprimées : 78	Non votés : 1	
Majorité absolue : 40		

OFFRET Maurice	42 voix	Élu(e)
GOURHANT Brigitte	28 voix	Non élu(e)
MARTIN Xavier	7 voix	Non élu(e)
LE HOUEROU Gilbert	1 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 1er Tour

Date du vote: 23/07/2020-17h20	Mode de scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 1
Voix totales : 84	Blancs : 9
Voix exprimées : 74	Non votés : 1
Majorité absolue : 38	

LE CREURER Eric	38 voix	Élu(e)
EVEN Michel	16 voix	Non élu(e)
STEUNOU Philippe	10 voix	Non élu(e)
MARTIN Xavier	6 voix	Non élu(e)
L'HEREEC Patrick	2 voix	Non élu(e)
LE JEUNE Joël	1 voix	Non élu(e)
LE MEN François	1 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 1er Tour

Date du vote: 23/07/2020-17h22	Mode de scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 3
Voix totales : 84	Blancs : 5
Voix exprimées : 76	Non votés : 0
Majorité absolue : 39	

PONCHON François	49 voix	Élu(e)
NEDELLEC Yves	12 voix	Non élu(e)
MARTIN Xavier	11 voix	Non élu(e)
LE MEN François	2 voix	Non élu(e)
NIHOUARN Françoise	1 voix	Non élu(e)
PRIGENT François	1 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 1er Tour

Date du vote: 23/07/2020-17h24	Mode de scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 2
Voix totales : 84	
Voix exprimées : 82	Non votés : 0
Majorité absolue : 42	

QUILIN Gérard	44 voix	Élu(e)
GOURHANT Brigitte	15 voix	Non élu(e)
L'HEREEC Patrick	10 voix	Non élu(e)
LE MEN Françoise	9 voix	Non élu(e)
MARTIN Xavier	2 voix	Non élu(e)
QUENIAT Jean-Claude	1 voix	Non élu(e)
SALIOU Jean-François	1 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 1er Tour

Date du vote:	23/07/2020-17h31	Mode de scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 5	dont 3 Non votés
Voix totales : 84	Blancs : 6	
Voix exprimées : 73	Non votés : 3	
Majorité absolue : 37		

PRIGENT François	57 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	11 voix	Non élu(e)
GOURHANT Brigitte	2 voix	Non élu(e)
L'HEREEC Patrick	2 voix	Non élu(e)
PRIGENT Brigitte	1 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 1er Tour

Date du vote:	23/07/2020-17h34	Mode de scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 0	
Voix totales : 84	Blancs : 6	
Voix exprimées : 78	Non votés : 0	
Majorité absolue : 40		

AURIAC Cécile	68 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	7 voix	Non élu(e)
L'HEREEC Patrick	2 voix	Non élu(e)
BARBIER Françoise	1 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 1er Tour

Date du vote:	23/07/2020-17h35	Mode de scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 6	
Voix totales : 84	Blancs : 9	
Voix exprimées : 69	Non votés : 0	
Majorité absolue : 35		

HUONNIC Pierre	50 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	17 voix	Non élu(e)
LE GALL Jean-François	1 voix	Non élu(e)
ROGARD Didier	1 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 1er Tour

Date du vote:	23/07/2020-17h37	Mode de scrutin: Secret
Votants : 84	Abstentions : 1	
Voix totales : 84	Blancs : 4	
Voix exprimées : 79	Non votés : 0	
Majorité absolue : 40		

NIHOARN Françoise	47 voix	Élu(e)
GOURHANT Brigitte	20 voix	Non élu(e)
HOUZET Olivier	5 voix	Non élu(e)
MARTIN Xavier	3 voix	Non élu(e)
L'HEREEC Patrick	2 voix	Non élu(e)
KERGOAT Yann	1 voix	Non élu(e)
NICOLAS Gildas	1 voix	Non élu(e)

#### Membre permanent du bureau exécutif - 1er Tour

Date du vote : 23/07/2020 - 17h39	Mode de scrutin : Secret
Votants : 84	Abstentions : 1
Voix totales : 84	Blancs : 5

Voix exprimées : 78  
Majorité absolue : 40

Non votés : 0

---

COLIN Guillaume	53 voix	Élu(e)
MARTIN Xavier	13 voix	Non élu(e)
NEDELLEC Yves	11 voix	Non élu(e)
TERRIEN Pierre	1 voix	Non élu(e)

---

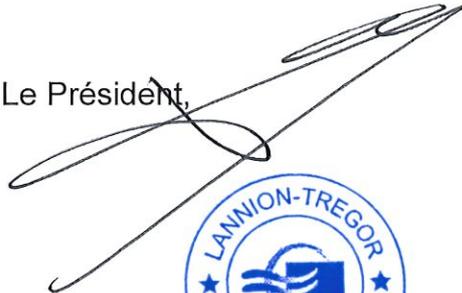
OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

---

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

*Fait à Lannion  
Le 23 Juillet 2020*

Le Président,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the text 'Le Président,' and partially overlapping the official seal.

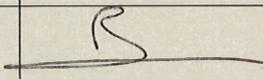
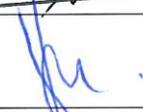
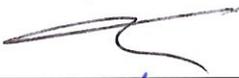
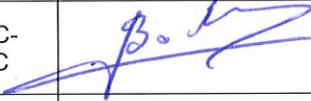


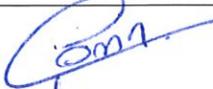
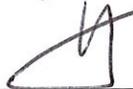
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU BUREAU EXECUTIF  
DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE**

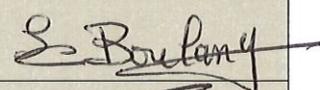
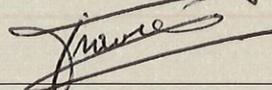
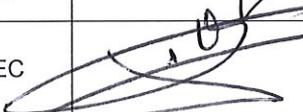
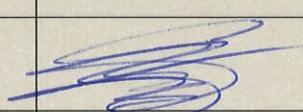
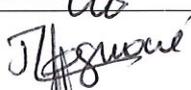
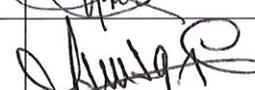
**- DRESSE SUR LE CHAMP LE 23 JUILLET 2020 -**

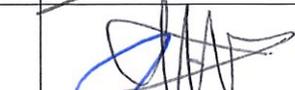
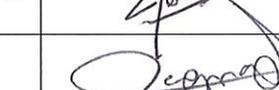
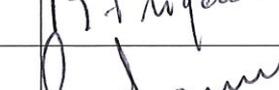
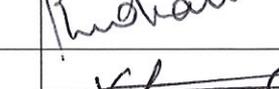
# SIGNATURES

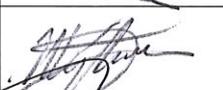
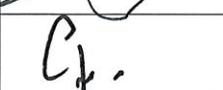
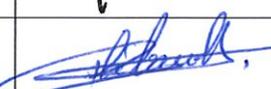
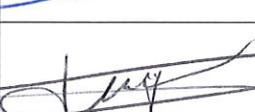
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			

CORNEC	Gaël	LANNION			
CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROQUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			

LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONE	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	

NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Sonya	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC		<del>LEON</del> <del>SABET</del>	
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			

ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le Président(e)

A Lannion, le 23 juillet 2020.

Le Président,  
Joël LE JEUNE



*Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion, souligne le pas remarquable sur la représentativité des femmes dans l'Assemblée et non pas sur la parité. Elle invite à créer un poste de conseiller ou de conseillère à l'égalité entre les hommes et les femmes.*

*La question de la relecture de la Charte de l'Elu local suite à l'élection des Vice-Présidents est posée conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Il est admis que la lecture lors de la dernière séance suffit.*

#### **4 - Délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif**

**Rapporteur : Joël LE JEUNE**

- VU** La Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 Octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 Décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'installation du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 Juillet 2020 ;
- VU** Les délibérations du Conseil Communautaire, en date du 16 Juillet 2020 et du 23 juillet 2020, portant détermination du nombre de Vice-Présidentes et de Vice-Présidents ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire, en date du 23 Juillet 2020, portant composition du Bureau Exécutif ;
- VU** Le Procès-Verbal d'élection du Président de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 Juillet 2020 ;
- VU** Les Procès-Verbaux d'élection des Vice-Présidentes, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 juillet 2020 et du 23 juillet 2020 ;

**VU** Le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10, qui prévoit que « *le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :*

- 1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
- 2. de l'approbation du compte administratif ;*
- 3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;*
- 4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6. de la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

*Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».*

**VU** L'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

**VU** Le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

**CONSIDÉRANT** Qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter une délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif, afin de faciliter le bon fonctionnement de la Communauté, étant entendu que, « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant » (art L 5211-10 du CGCT) ;

**CONSIDÉRANT** Qu'il revient au Conseil Communautaire de définir l'étendue des délégations consenties ;

➤ **Départ de Didier ROGARD**

**Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion,** souhaite des explications sur le 1<sup>er</sup> alinéa, à savoir s'il y a une limite de montant des marchés.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président,** indique que les limites sont celles du budget et le code des marchés publics en imposent d'autres.

**Monsieur Alain STEPHAN, Conseiller Communautaire de Pleumeur-Bodou,** souhaite expliquer son vote : « cette intervention est pour vous donner l'explication de mon vote sur les délégations. En tant que nouvel élu et débutant de plus, la semaine dernière, j'ai omis de vous la livrer. Cette explication va dans le sens de celle que nous avons fait au Conseil Municipal de Pleumeur-Bodou. La précédente mandature a été marquée par un événement qui fera date : celui du mouvement des gilets jaunes dont les revendications, entre autres, portaient sur la démocratie directe et participative. En 1884, le Conseil Communautaire n'existait pas en France et la loi du 5 avril de cette année là disait que c'est le Conseil Municipal qui est décisionnaire en matière de vie locale et qui a à gérer et à prendre les décisions afférentes aux affaires de la commune. Alors il est vrai que la loi permet aujourd'hui au Président du Conseil Communautaire d'être chargé de compétences du Conseil Communautaire à l'exception des 7 que vous avez citées suivant l'article L.5211-10 du CGCT. Mais c'est uniquement si le Conseil Communautaire décide de les lui déléguer, ce n'est pas une obligation. C'est encore vrai que les délégations du Conseil Communautaire au Président et aux Vice-Présidents est le fonctionnement adopté par les Conseils Communautaires. C'est d'ailleurs dans ce sens que s'est traduit le vote de notre Assemblée. On peut entendre ne pas alourdir inutilement les débats du Conseil avec des points relevant de la gestion quotidienne de LTC et que certains points pourraient être délégués, pour exemple, nous citerons celui de conclure les avenants à la convention des délégations des aides à la pierre, ou même l'acceptation des tickets loisirs, MSA comme moyens de paiement. Alors toujours suivant l'article L.5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par la délégation de l'organe délibérant. Mais un tel fonctionnement ne transforme-t-il pas tout simplement le Conseil Communautaire en chambre d'enregistrement ? J'ai été élu au sein de la liste Pleumeur-Bodou citoyenne, écologique et de gauche qui a mentionné dans son programme que les assemblées délibérantes devait exercer toutes leurs compétences qui leurs sont dévolues et qu'elles ne devaient pas être déléguées. Pour nous, le fonctionnement le plus démocratique est celui-là, et pour être cohérent, nous ne pouvions évidemment que voter contre. »

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président,** remercie Monsieur STEPHAN pour cette explication de vote. Il admet que, comme il l'a dit en présentant cette liste de délégations, il faut être capable, pour le Président de revenir vers le Bureau Exécutif et, pour le Bureau Exécutif, de revenir éventuellement vers le Conseil Communautaire pour que les sujets importants soient traités à leur bon niveau. Il ajoute que ces délégations ont surtout un but de rapidité et d'efficacité. Il prend pour exemple les aides à la pierre, qui sont des aides de l'État qui a délégué cette gestion aux agglomérations. Il précise que LTC utilise le maximum des sommes allouées et il y a souvent urgence pour ne pas perdre les fonds.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ**

**(Par 1 contre)  
Alain STEPHAN**

**(Par 1 abstention)  
Xavier MARTIN**

**DECIDE DE :**

**AUTORISER** la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif, jusqu'à la fin de son mandat, comme suit :

- 1) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres pour tout type de prestations (travaux, fournitures, services, prestations intellectuelles et techniques de l'information et de la communication) d'un montant supérieur aux seuils de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant les « modifications de marché public » qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à **15 %** lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2) Aliéner de gré à gré des biens mobiliers à partir de 4 600 € et dans la limite unitaire de 8 000 €.
- 3) Autoriser la création de groupements de commandes dans le cas où la Commission d'Appel d'Offres est celle d'un des membres du groupement de commandes.
- 4) Autoriser les délégations de maîtrise d'ouvrage.
- 5) Conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partage de biens immobiliers à concurrence de 200 000 €, rétrocessions des portages fonciers et passer les actes y afférents. Il est précisé que pour les ventes de terrains dans les espaces d'activités communautaires, le principe de vente reste du ressort du Conseil Communautaire.
- 6) Autoriser les transferts des contrats, marchés, conventions notifiées.
- 7) Autoriser la passation et la signature de l'ensemble des conventions et avenants aux conventions contractualisées par Lannion-Trégor Communauté.
- 8) Conclure les avenants à la convention de délégation des aides à la pierre.
- 9) Fixer le montant des indemnités dues à des tiers et à des collectivités à l'occasion de l'exécution de travaux, à des stagiaires.
- 10) Etablir et déposer les demandes d'urbanisme suivantes : permis de construire, déclaration préalable de travaux, permis de démolir, certificat d'urbanisme, autorisation de lotissement.
- 11) Donner un avis sur les PLU dans le cadre des compétences Habitat, Transports et ScoT, après avis des commissions.

- 12) Autoriser les demandes de subventions pour le compte de Lannion-Trégor Communauté au titre des compétences, études, projets et actions portés par Lannion-Trégor Communauté, déposer les dossiers de candidatures et valider les plans de financement des projets ou équipements communautaires ainsi que solliciter les participations financières.
- 13) Autoriser l'attribution des aides financières et fonds de concours communautaires votés par le Conseil communautaire (hormis les aides financières aux particuliers).
- 14) Accepter les tickets loisirs, bons MSA et chèques vacances comme moyen de paiement.
- 15) Valider les propositions de nominations des membres titulaires et suppléants du collège n° 2 de l'EPIC Communautaire de Tourisme et, sur proposition du Président de l'EPIC Communautaire de tourisme, de révoquer les membres socio-professionnels du Comité de Direction de l'EPIC Communautaire de Tourisme en cas de non-respect du code de bonne conduite de l'EPIC (collège n°2).
- 16) Valider les déplacements et/ou voyages d'études.
- 17) Créer des emplois aidés (Ressources Humaines).
- 18) Définir les modalités d'application des actions validées dans le cadre du plan de déplacements, en particulier sur le développement de la mobilité électrique.
- 19) Formuler un avis sur des demandes de dérogations au repos dominical (dérogation préfectorale ou « dimanche du Maire »).
- 20) Décider de la stratégie open data de Lannion-Trégor Communauté (choix des thématiques et données associées, choix de la licence de diffusion, valorisation et animation).
- 21) Finaliser le Contrat de Ruralité 2017-2020 et valider les conventions annuelles qui en découleront.
- 22) Autoriser, au titre de projet urbain partenarial (PUP), la passation et la signature des conventions afférentes : conventions de projet urbain partenarial et conventions de reversement aux communes.

**RAPPELER** Que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du Conseil Communautaire.

**PRECISER** que ces délégations seront consignées dans le règlement intérieur et le Pacte de Gouvernance de Lannion-Trégor Communauté.

**5 - Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents, des autres membres du Bureau Exécutif, des Conseillers spécialisés et des Conseillers Communautaires**

***Rapporteur*** : Joël LE JEUNE

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-12, 2123-20 et 2123-24-1 ;

**VU** L'article L.2320 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les indemnités de fonction des élus sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

**CONSIDERANT** Que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

**CONSIDERANT** Que pour une communauté regroupant plus de 100 000 habitants, l'article R.5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe :

- l'indemnité maximale de Président à 145 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximale de Vice-Président à 66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

**CONSIDERANT** Que pour une communauté d'agglomération regroupant plus de 100 000 habitants, l'article L.5216-4 du code général des collectivités fixe l'indemnité maximale de conseillers communautaires n'ayant pas reçu de délégation de fonction à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

**CONSIDERANT** Que les membres du bureau autres que le président et les vice-présidents qui bénéficient d'une délégation de fonction dès lors que tous les vice-présidents en ont déjà une peuvent bénéficier d'une indemnité particulière (CGCT, article L. 2123-24-I). Cette indemnité particulière est d'un montant libre à la condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et aux vice-présidents ne soit pas dépassé. Elle est comprise dans l'enveloppe indemnitaire globale.

**CONSIDERANT** Que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale soit 529 736 € (hormis les indemnités de conseiller communautaire qui peuvent être votées hors enveloppe pour les communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants).

**Madame Anne-Françoise PIEDALLU, Conseillère Communautaire de Plougrescant,** estime que le pourcentage d'indemnités pour les Conseillers Communautaires est insuffisant et souhaiterait qu'il passe à 6 %.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président,** rappelle que 6 % est le montant maximum pour les Conseillers Spécialisés qui ont une charge particulière.

**Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion,** trouve que les indemnités proposées pour le Président et les Vice-Présidents sont largement légitimes. Pour autant, les indemnités proposées pour les Conseillers Communautaires lui paraissent également légères compte tenu du travail attendu. Elle propose de faire un mixte des pourcentages et établir une règle arithmétique pour les Conseillers, autour des 4 %.

**Monsieur Michel EVEN, Conseiller Communautaire de Prat,** souhaite rester au 2,6 % par rapport au plafond des cotisations sociales.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président,** fait remarquer que chaque cas est particulier.

**Monsieur Sylvain CAMUS, Conseiller Communautaire de Ploulec'h,** soulève la différence entre les élus « actifs » et les « élus » retraités » et est content de pouvoir cotiser à la retraite sur son indemnité de Maire puisqu'il a dû diminuer son temps de travail.

**Monsieur Yves NEDELLEC, Conseiller Communautaire de Lannion,** trouve, puisqu'en tant qu'élu il va passer un certain temps pour faire avancer ce territoire qui lui est cher, qu'offrir en dédommagement une aumône de 2,6 % lui semble irrespectueux.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président,** précise que des remboursements de frais de déplacements s'ajoutent à cette indemnité.

**Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion,** pense que dans ce débat il ne faut pas mélanger les frais de déplacements et les indemnités.

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président,** trouve très important ces remboursements de frais pour les élus des communes lointaines. Il propose de mettre au vote un autre pourcentage pour les Conseillers Communautaires. Il est donc proposé de remplacer 2,6 % par 4 % les indemnités allouées aux Conseillers Communautaires et de soumettre au vote la délibération modifiée.

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 1 contre)  
Louis MERRER

(Par 1 abstention)  
Michel EVEN

DECIDE DE :

**ADOPTER** Le versement des indemnités comme suit à compter du 16 juillet 2020 :

Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

- Président : 96,8 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique soit 66,7 % du maximum autorisé ;

- Vice-Présidents : 38,7 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique soit 58,6 % du maximum autorisé ;

- Autres membres permanents du Bureau Exécutif : 23,8 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique ;

- Conseillers Communautaires spécialisés exerçant une responsabilité particulière au sein des commissions thématiques de LTC ou de ses organismes satellites : 6 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique ;

- Conseillers Communautaires : 4 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique ;

**PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020 / budget principal/ chapitre 65 / fonction 021.

## 6 - Remboursement des frais kilométriques aux Conseillers Communautaires et aux Conseillers Municipaux

**Rapporteur** : Joël LE JEUNE

**VU** Le Code des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-13 ;

**CONSIDERANT** L'aire géographique étendue du territoire de Lannion-Trégor Communauté et les déplacements effectués par les Conseillers Communautaires titulaires et suppléants (y compris certains Maires) pour se rendre aux différentes réunions de la Communauté d'Agglomération (Conseils Communautaires, Séances plénières, Commissions thématiques, Conférences des Maires ou Bureaux Exécutifs) ainsi que par Conseillers Municipaux inscrits aux commissions thématiques de travail ;

**Madame Anne-Françoise PIEDALLU, Conseillère Communautaire de Plougrescant, souhaite savoir si une simulation budgétaire a été faite pour l'enveloppe nécessaire pour pouvoir couvrir ces frais et connaître l'impact budgétaire. Elle demande aussi à connaître les modalités pratiques.**

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président, indique que l'estimation n'a pas été faite.**

**Monsieur Alain GARZUEL, Conseiller Communautaire du Vieux-Marché, demande si le calcul est fait du siège de la mairie jusqu'au siège de LTC.**

**Monsieur François BOURIOT, Vice-Président, précise qu'il n'y a pas de cotisations sociales sur les indemnités kilométriques.**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE DE :**

- ALLOUER** Aux Conseillers Communautaires titulaires et suppléants de Lannion-Trégor Communauté, aux Conseillers Municipaux désignés et aux Maires non membres du Conseil Communautaire, des indemnités kilométriques, conformément au barème officiel.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020/budget principal.

## **7 - Mise en place de la Conférence des Maires**

**Rapporteur : Joël LE JEUNE**

- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-11-2 et L5211-11-3 ;
- VU** Le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L153-21 ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 Octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 Décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

**VU** L'installation du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 juillet 2020 ;

**CONSIDERANT** Que la Conférence des Maires devient obligatoire dans les EPCI à fiscalité propre. La conférence se réunit à l'initiative du Président de l'intercommunalité ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des Maires ;

**Monsieur Jacques MAINAGE, Conseiller Communautaire de Trébeurden, constate que le Bureau Communautaire devient la Conférence des Maires.**

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président, répond par l'affirmative, précisant que cela le devient conformément à la loi.**

**Madame Nathalie LE DILAVREC, Conseillère Communautaire de Saint-Quay-Perros, demande s'il faut attendre une demande des Maires pour provoquer la réunion.**

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président, explique qu'il y aura une Conférence des Maires systématiquement avant les Conseils Communautaires. Il indique que si un tiers des Maires en fait la demande pour une raison particulière, la Conférence des Maires sera réunie.**

**Madame Anne-Françoise PIEDALLU, Conseillère Communautaire de Plougrescant, souhaite revenir sur le sens de la Conférence des Maires et s'interroge sur la présence de l'Exécutif qui ne regroupe pas que des Maires. Elle rappelle que la nécessité de regrouper les Maires avait été soulignée par l'AMF. Elle estime que cela dénature le sens de la Conférence qui, pour elle, doit être un lieu de discussions et d'échanges entre Maires.**

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président, explique que ce système permet aux Maires non conseillers communautaires de pouvoir échanger avec les Vice-Présidents. Il ajoute que l'expérience du Bureau Communautaire est positive.**

**Madame Anne-Françoise PIEDALLU, Conseillère Communautaire de Plougrescant, souhaite une instance en plus qui regrouperait uniquement les Maires.**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ**

**(Par 1 contre)**

**Anne-Françoise PIEDALLU**

**DECIDE DE :**

**DESIGNER** Les membres de la Conférence Intercommunale des Maires de Lannion-Trégor Communauté, comme suit :

- les membres du Bureau Exécutif (*le Président, les 15 Vice-Présidents et les 10 autres membres permanents*),
- les Maires des communes,
- les Conseillers spécialisés.

**PRECISER** Que la composition sera consignée dans le règlement intérieur et dans le Pacte de Gouvernance de Lannion-Trégor Communauté.

## 8 - Mise en place et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

***Rapporteur : Joël LE JEUNE***

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies c ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- CONSIDERANT** Que le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation du montant initial des attributions de compensation l'année de l'adoption de la FPU et ultérieurement lors de chaque nouveau transfert de compétences ;
- CONSIDERANT** Que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;
- CONSIDERANT** Que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant au sein de cette commission ;
- CONSIDERANT** Que les représentants seront désignés par les conseils municipaux des communes membres ;
- CONSIDERANT** Que la commission élit son (sa) Président(e) et un(e) Vice-Président(e) parmi ses membres ;
- CONSIDERANT** Que la commission peut faire appel à des experts ;

***Madame Nathalie LE DILAVREC, Conseillère Communautaire de Saint-Quay-Perros, demande s'il est possible d'avoir un suppléant ou de faire une procuration.***

***Monsieur Joël LE JEUNE, Président, répond par la négative.***

***Madame Brigitte GOURHANT, Conseillère Communautaire de Ploubezre, souhaite savoir dans le cas où le représentant de la commune est absent, s'il peut être remplacé sans voix délibérative.***

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président, répond par l'affirmative.**

**Monsieur Sylvain CAMUS, Conseiller Communautaire de Ploulec'h, indique qu'une réunion de la CLECT est prévue en septembre et demande comment être représenté si la commune n'a pas délibéré.**

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président, fait remarquer que chaque commune doit prendre la délibération dès que possible.**

**Monsieur Frédéric LE MOULLEC, Vice-président, précise que les délibérations des communes doivent être postérieures à celle de LTC et respecter les délais.**

**Monsieur Patrick L'HEREEC, Conseiller Communautaire de Plounérin, souhaite connaître la date limite de désignation du représentant.**

**Monsieur Joël LE JEUNE, Président, indique que cela doit être fait avant le 29 septembre.**

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

#### DECIDE DE :

**PROPOSER** que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) soit composée de la façon suivante :

**- 1 représentant par commune**

**SOLLICITER** Les Conseils Municipaux des Communes membres de Lannion-Trégor Communauté afin qu'ils procèdent à la désignation de leur représentant à la CLECT de Lannion-Trégor Communauté.

## 9 - Mise en place de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

***Rapporteur : Joël LE JEUNE***

- VU** Le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1650 A ;
- VU** Les articles 346 et 346 A de l'annexe III du CGI ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 décembre 2019, portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** La délibération du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire ;
- CONSIDERANT** Que la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) levant la fiscalité professionnelle unique ;
- CONSIDERANT** Que cette commission se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels ;
- CONSIDERANT** Que la désignation des membres de la CIID doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseillers municipaux ;

Les principaux rôles de la commission sont les suivants :

- ➔ elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés
- ➔ elle donne son avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.
- ➔ elle participe à la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux.

Cette commission est composée de 11 membres à savoir :

- le Président de l'EPCI, membre de droit (ou un(e) Vice-Président(e) délégué(e))
- 10 commissaires titulaires (et des suppléants en nombre égal).

L'organe délibérant doit, sur proposition des communes membres dresser une liste composée de noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires ;
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants ;

Ces personnes doivent remplir impérativement les conditions édictées au 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts :

- être de nationalité française
- être âgé d'au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être familiarisées avec les circonstances locales

De plus, elles doivent être impérativement inscrites aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI.

Cette liste de membres potentiels composée de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants communautaire, sera ensuite transmise au directeur départemental des finances publiques qui désignera les 10 titulaires et les 10 suppléants de la CIID.

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ**

#### **DECIDE DE :**

#### **SOLLICITER**

Les Conseils Municipaux des Communes membres de Lannion-Trégor Communauté afin qu'ils procèdent à la désignation de leur représentant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

#### **PRENDRE ACTE**

que les dix commissaires titulaires ainsi que les dix commissaires suppléants seront désignés in fine par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

## 10 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

**Rapporteur : Joël LE JEUNE**

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.2121-21, L.2121-22 et D.1411-5 ;
- VU** Les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;
- VU** Les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- VU** Les dispositions de l'article R 2162-24 du code de la Commande Publique précisant que les membres de la Commission d'Appel d'Offres font partie du jury dans le cadre d'un concours ;
- VU** L'arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2019 fixant la composition et la répartition des Conseillers Communautaires ;
- VU** L'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 fixant les modalités de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- CONSIDERANT** L'installation du nouveau conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 ;
- CONSIDERANT** Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat ;
- CONSIDERANT** Que l'élection des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;
- CONSIDERANT** Le dépôt des listes tel que suit :

Liste 1				
	Titulaires		Suppléants	
1	LE QUEMENER Michel	Trézény	PRIGENT François	Lanvellec
2	PIEDALLU Anne-Françoise	Plougrescant	LE MEN Françoise	Lannion
3	ROBIN Jacques	Rospez	LE ROI Christian	Minihy-Tréguier
4	QUILIN Gérard	Plounévez-Moëdec	COENT André	Plouzélambre
5	BODIOU Henri	Caouënnec-Lanvézéac	STEPHAN Alain	Pleumeur-Bodou

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE DE :**

**PROCEDER** À l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**SIGNER** Le procès-verbal d'élection dégageant les résultats suivants :

Commission d'Appel d'Offres				
	Titulaires		Suppléants	
1	LE QUEMENER Michel	Trézény	PRIGENT François	Lanvellec
2	PIEDALLU Anne-Françoise	Plougrescant	LE MEN Françoise	Lannion
3	ROBIN Jacques	Rospez	LE ROI Christian	Minihy-Tréguier
4	QUILIN Gérard	Plounévez-Moëdec	COENT André	Plouzélambre
5	BODIOU Henri	Caouënnec-Lanvézéac	STEPHAN Alain	Pleumeur-Bodou

## Procès-verbal d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de Lannion-Trégor Communauté

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.  
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 71 titulaires – 5 suppléants – 7 procurations

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, à dix-sept heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté le 17 juillet 2020, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-41-3, L2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de Lannion-Trégor Communauté.

- VU** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-5, L 2121-21, L 2121-22 et D 1411-5 ;
- VU** l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;
- VU** le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 juillet 2020, approuvant les modalités de dépôt des listes de candidats, en vue d'une nouvelle élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 23 juillet 2020, portant élection des Conseillers Communautaires (5 titulaires et 5 suppléants) à la Commission d'Appel d'Offres de Lannion-Trégor Communauté, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

**Conseil Communautaire du 23 juillet 2020**

Etaient présents :

**Conseillers titulaires**

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER		X	
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION		X	
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION		X	
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC	X		
DANGUY-DES- DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	HERVE	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT			X
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROQUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY- PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION		X	
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES- GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION		X	
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		X	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS	X		
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC	X		

<b>LE JEUNE</b>	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU	X		
<b>LE MEN</b>	Françoise	LANNION	X		
<b>LE MOULLEC</b>	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER	X		
<b>LE QUÉMÉNER</b>	Michel	TREZENY	X		
<b>LE ROI</b>	Christian	MINIHY-TREGUIER		X	
<b>LE ROLLAND</b>	Yves	COATREVEN	X		
<b>LEON</b>	Erven	PERROS-GUIREC	X		
<b>L'HEREEC</b>	Patrick	PLOUNERIN	X		
<b>LOGNONE</b>	Jamila	LANMODEZ	X		
<b>MAHÉ</b>	Loïc	PLEUBIAN	X		
<b>MAINAGE</b>	Jacques	TREBEURDEN	X		
<b>MARTIN</b>	Xavier	TREGASTEL	X		
<b>MEHEUST</b>	Christian	LANNION	X		
<b>MERRER</b>	Louis	BERHET	X		
<b>NEDELLEC</b>	Yves	LANNION	X		
<b>NICOLAS</b>	Sonya	LANNION	X		
<b>NICOLAS</b>	Gildas	PLOUBEZRE	X		
<b>NIHOARN</b>	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
<b>OFFRET</b>	Maurice	CAVAN	X		
<b>PARANTHOËN</b>	Henri	LEZARDRIEUX	X		
<b>PHILIPPE</b>	Joël	TONQUEDEC	X		
<b>PIEDALLU</b>	Anne- Françoise	PLOUGRESCANT	X		
<b>PILOT</b>	René	TREDUDER	X		
<b>PIRIOU</b>	Karine	KERBORS		X	
<b>PONCHON</b>	François	SAINT-MICHEL-EN- GREVE	X		
<b>PONTAILLER</b>	Catherine	PERROS-GUIREC		X	
<b>POUGNARD</b>	Xavier	PENVENAN	X		
<b>PRIGENT</b>	François	LANVELLEC	X		
<b>PRIGENT</b>	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES	X		
<b>PRUD'HOMM</b>	Denise	PENVENAN	X		
<b>QUENIAT</b>	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
<b>QUILIN</b>	Gérard	PLOUNEVEZ- MOEDec	X		
<b>RANNOU</b>	Laurent	QUEMPERVEN	X		
<b>ROBERT</b>	Eric	LANNION	X		
<b>ROBIN</b>	Jacques	ROSPEZ	X		
<b>ROGARD</b>	Didier	PLEUDANIEL			X
<b>ROUSSELOT</b>	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
<b>SALIOU</b>	Jean-François	LANMERIN	X		
<b>SEUREAU</b>	Cédric	LANNION	X		
<b>STEPHAN</b>	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
<b>STEUNOU</b>	Philippe	TREVOU- TREGUIGNEC	X		
<b>TERRIEN</b>	Pierre	PLEUMEUR-BODOU	X		
<b>THEBAULT</b>	Christophe	CAMLEZ	X		
<b>TURPIN</b>	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

### Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
BODIN	Marie-Pierre	TREGUIER	ARHANT Guirec
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	HOUZET Olivier
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	LE BRAS Jean-François
FRAVAL	Philippe	COATASCORN	LE CREURER Eric
GALLAIS	Marie-Yvonne	MINIHY-TREGUIER	LE ROI Christian

### Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
BRIDET Catherine	BETOULÉ Christophe
CORNEC Gaël	LE JEUNE Joël
HUE Carine	SEUREAU Cédric
KERRAIN Trefina	LATIMIER Hervé
KERVAON Patrice	LE BIHAN Paul
PIRIOU Karine	MAHÉ Loïc
PONTAILLER Catherine	LÉON Erven

Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté indique que les listes candidates devaient être déposées au plus tard le 22 juillet 2020 à 12h00 auprès du Président.

A l'issue de ce délai, **le Président a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.** La liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultat ci-dessous par l'indication des noms des candidats placés en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection, sous le contrôle des assesseurs.

Le Président rappelle qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

**Liste n° 1 :**

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
LE QUEMENER Michel	PRIGENT François
PIEDALLU Anne-Françoise	LE MEN Françoise
ROBIN Jacques	LE ROI Christian
QUILIN Gérard	COENT André
BODIOU Henri	STEPHAN Alain

## RESULTAT DU SCRUTIN

Chaque conseiller à l'appel de son nom a déposé son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1°) Données de l'élection

5 sièges sont à pourvoir pour former la CAO

Nombre d'électeurs 83  
Nombre de votants : 83

N'entrent pas dans le compte des suffrages exprimés :

-les bulletins blancs 0  
-les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante 0  
-les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître 0  
-les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance 0  
-les enveloppes ne contenant aucun bulletin 0

Total des bulletins annulés 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 83

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

LISTE	SUFFRAGES EN CHIFFRE	SUFFRAGES EN LETTRES
Liste n° 1	83	Quatre-vingt-trois

En conséquence, le Président a proclamé élus, les membres de la Commission d'Appel d'Offres,  
comme ci-après :

NOMS DES CANDIDATS ELUS A LA CAO DE LTC	
<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
LE QUEMENER Michel	PRIGENT François
PIEDALLU Anne-Françoise	LE MEN Françoise
ROBIN Jacques	LE ROI Christian
QUILIN Gérard	COENT André
BODIOU Henri	STEPHAN Alain

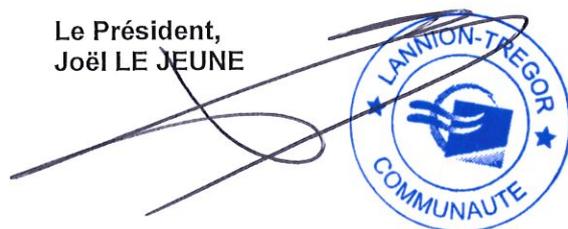
OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

\_\_\_\_\_

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion  
Le 23 juillet 2020

Le Président,  
Joël LE JEUNE

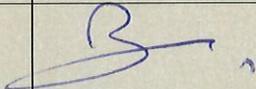
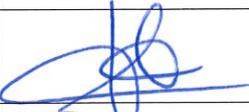
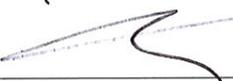
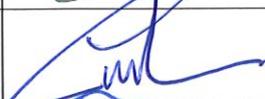


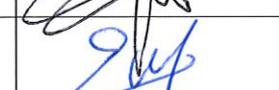
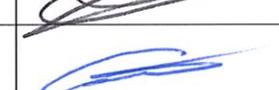
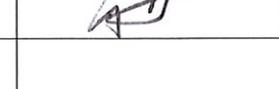
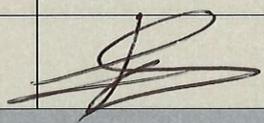
**PROCES-VERBAL D'ELECTION D'APPEL DES MEMBRE DE LA COMMISSION D'OFFRES DE  
LANNION-TREGOR COMMUNAUTE**

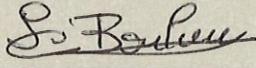
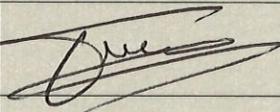
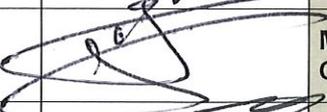
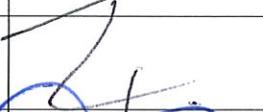
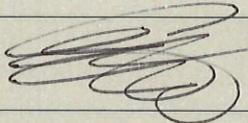
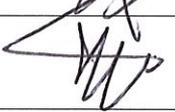
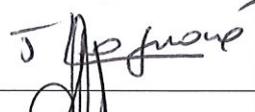
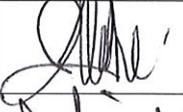
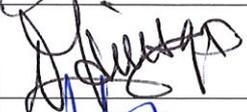
**- DRESSE SUR LE CHAMP LE 23 JUILLET 2020 -**

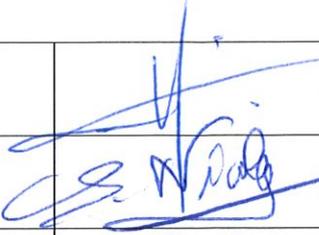
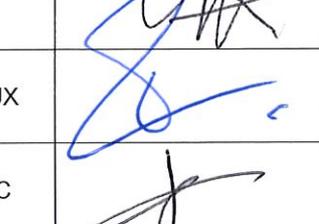
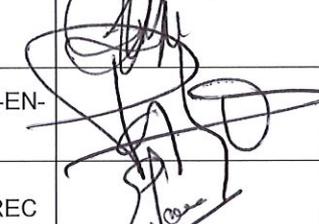
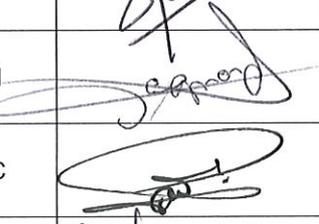
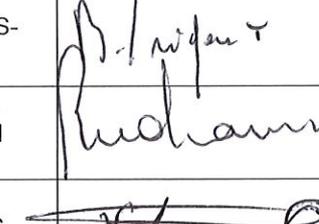
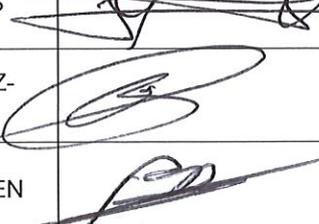
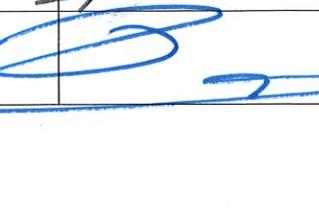
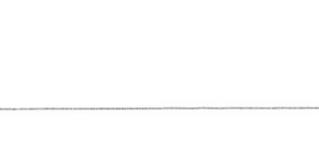
# SIGNATURES

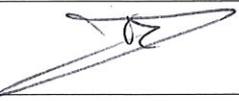
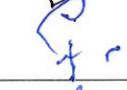
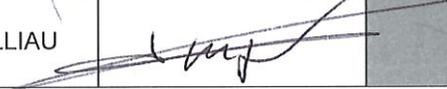
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			

CORNEC	Gaël	LANNION			
CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			

LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONE	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	

NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Sonya	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nādine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			

ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

**Certifié exécutoire par le Président**

**A Lannion, le 23 Juillet 2020.**

**Le Président,  
Joël LE JEUNE**



## 11 - Elections des membres de la Commission de Concessions

**Rapporteur** : Joël LE JEUNE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-5 ;
- VU** Les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que pour un établissement public, la commission de Concessions est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Président, et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- VU** Le Code de la Commande Publique, partie III ;
- VU** L'arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2019 fixant la composition et la répartition des Conseillers Communautaires ;
- VU** L'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 fixant les modalités de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de Concessions ;
- CONSIDERANT** L'installation du nouveau conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 ;
- CONSIDERANT** Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de constituer la Commission de Concessions et ce pour la durée du mandat ;
- CONSIDERANT** Que l'élection des membres élus de la Commission de Concessions doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;
- CONSIDERANT** Le dépôt des listes tel que suit :

<b>Liste 1</b>				
	<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
1	LE QUEMENER Michel	Trézény	PRIGENT François	Lanvellec
2	PIEDALLU Anne-Françoise	Plougrescant	LE MEN Françoise	Lannion
3	ROBIN Jacques	Rospez	LE ROI Christian	Minihy-Tréguier
4	QUILIN Gérard	Plounévez-Moëdec	COENT André	Plouzélambre
5	BODIOU Henri	Caouënnec-Lanvézéac	STEPHAN Alain	Pleumeur-Bodou

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE DE :**

**PROCEDER** À l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Concessions, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

**SIGNER** Le procès-verbal d'élection dégageant les résultats suivants :

<b>Commission de Concessions</b>				
	<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
1	LE QUEMENER Michel	Trézény	PRIGENT François	Lanvellec
2	PIEDALLU Anne-Françoise	Plougrescant	LE MEN Françoise	Lannion
3	ROBIN Jacques	Rospez	LE ROI Christian	Minihy-Tréguier
4	QUILIN Gérard	Plounévez-Moëdec	COENT André	Plouzélambre
5	BODIOU Henri	Caouënnec-Lanvézéac	STEPHAN Alain	Pleumeur-Bodou

## Procès-verbal d'élection des membres de la Commission de Concessions de Lannion-Trégor Communauté

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.  
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 71 titulaires – 5 suppléants – 7 procurations

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, à dix-sept heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté le 17 juillet 2020, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 5211-41-3, L2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des membres de la Commission de Concessions de Lannion-Trégor Communauté.

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-3, L.1411-5, L.2121-21, L.2121-22 et D.1411-5 ;
- VU** l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;
- VU** le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 juillet 2020, approuvant les modalités de dépôt des listes de candidats, en vue d'une nouvelle élection des membres de la Commission de Concessions de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 23 juillet 2020, portant élection des Conseillers Communautaires (5 titulaires et 5 suppléants) à la Commission de Concessions de Lannion-Trégor Communauté, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

**Conseil Communautaire du 23 juillet 2020**

Etaients présents :

**Conseillers titulaires**

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER		X	
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION		X	
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY	X		
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION		X	
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC	X		
DANGUY-DES- DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	HERVE	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT			X
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE	X		
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY- PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION		X	
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES- GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION		X	
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		X	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS	X		
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC	X		

LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		X	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		
LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONE	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN	X		
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	X		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET	X		
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne- Françoise	PLOUGRESCANT	X		
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS		X	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN- GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC		X	
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ- MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU- TREGUIGNEC	X		
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU	X		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

### Conseillers suppléants

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
BODIN	Marie-Pierre	TREGUIER	ARHANT Guirec
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	HOUZET Olivier
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	LE BRAS Jean-François
FRAVAL	Philippe	COATASCORN	LE CREURER Eric
GALLAIS	Marie-Yvonne	MINIHY-TREGUIER	LE ROI Christian

### Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
BRIDET Catherine	BETOULÉ Christophe
CORNEC Gaël	LE JEUNE Joël
HUE Carine	SEUREAU Cédric
KERRAIN Trefina	LATIMIER Hervé
KERVAON Patrice	LE BIHAN Paul
PIRIOU Karine	MAHÉ Loïc
PONTAILLER Catherine	LÉON Erven

Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté indique que les listes candidates devaient être déposées au plus tard le 22 juillet 2020 à 12h00 auprès du Président.

A l'issue de ce délai, **le Président a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée.**

La liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultat ci-dessous par l'indication des noms des candidats placés en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection, sous le contrôle des assesseurs.

Le Président rappelle qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

**Liste n° 1 :**

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
LE QUEMENER Michel	PRIGENT François
PIEDALLU Anne-Françoise	LE MEN Françoise
ROBIN Jacques	LE ROI Christian
QUILIN Gérard	COENT André
BODIOU Henri	STEPHAN Alain

## RESULTAT DU SCRUTIN

Chaque conseiller à l'appel de son nom a déposé son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1°) Données de l'élection

5 sièges sont à pourvoir pour former la Commission de Concessions

Nombre d'électeurs	83
Nombre de votants :	83
N'entrent pas dans le compte des suffrages exprimés :	
-les bulletins blancs	0
-les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante	0
-les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître	0
-les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	0
-les enveloppes ne contenant aucun bulletin	0
Total des bulletins annulés	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	<b>83</b>

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE

LISTES	SUFFRAGES EN CHIFFRE	SUFFRAGES EN LETTRES
Liste n° 1	83	Quatre-vingt-trois

**En conséquence, le Président a proclamé élus, les membres de la Commission de Concessions**  
comme ci-après :

NOMS DES CANDIDATS ELUS A LA COMMISSION DE CONCESSIONS DE LTC	
<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
LE QUEMENER Michel	PRIGENT François
PIEDALLU Anne-Françoise	LE MEN Françoise
ROBIN Jacques	LE ROI Christian
QUILIN Gérard	COENT André
BODIOU Henri	STEPHAN Alain

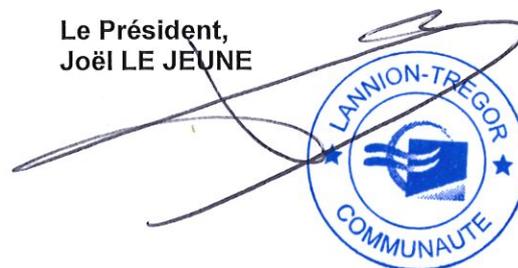
OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

\_\_\_\_\_

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion  
Le 23 juillet 2020

Le Président,  
Joël LE JEUNE

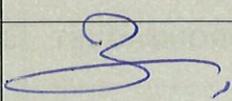
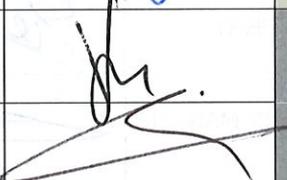
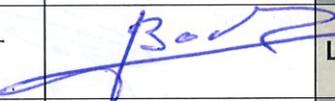
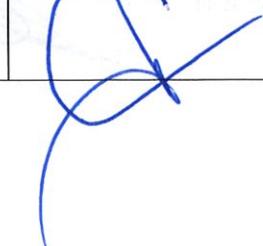


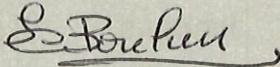
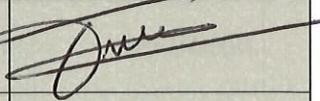
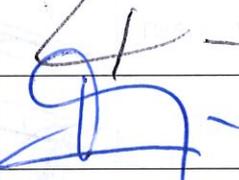
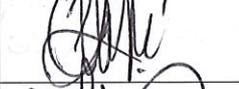
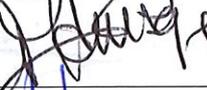
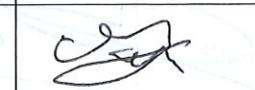
**PROCES-VERBAL D'ELECTION D'APPEL DES MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONCESSIONS  
DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE**

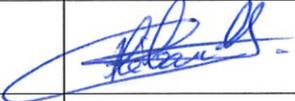
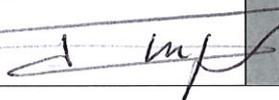
**- DRESSE SUR LE CHAMP LE 23 JUILLET 2020 -**

# SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			

LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONE	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	

ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	
SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVÉE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 23 Juillet 2020.

Le Président,  
Joël LE JEUNE



*Fin de séance à 20h00*